

aux propositions renfermées dans ce bill qui doit accorder des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles.

On dit que cette mesure législative est hardie; hier soir, le ministre a provoqué des commentaires à ce sujet en rappelant que j'avais dit qu'elle n'est pas seulement hardie, mais téméraire. J'aimerais renvoyer le ministre à la définition du mot «hardi». Le dictionnaire dit: «Aventureux, hasardé, audacieux, téméraire». Et si nous nous reportons au mot «téméraire», nous trouvons «Hardi sans jugement, imprudent, irréflecti», etc.

Au cours des observations que je ferai au sujet de ce bill, j'ai l'intention de signaler les points faibles où cette mesure législative ne répond pas aux objectifs que le ministre a laissés entrevoir aux cultivateurs au cours de ces derniers mois. Tout d'abord, je signalerai que, hier soir, durant le débat, le ministre a dit que les discours prononcés par les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient trop longs et prenaient trop de notre temps. Je désire également mentionner que, plusieurs mois passés, lors de l'élection partielle tenue en la cité de Saskatoon, le ministre s'y est avéré orateur distingué. Voici ce qu'il a dit à cette occasion au sujet de l'agriculture:

M. Pearson a admis carrément que nous avions commis des erreurs parce que nous avons tenté de trop accomplir trop rapidement.

Ce n'est pas l'une des mesures qu'on a tenté d'adopter trop rapidement. Il y a déjà plusieurs mois que le ministre a indiqué pour la première fois aux agriculteurs et aux députés qu'on présenterait la mesure à l'étude afin de desserrer quelque peu l'étouffement dans le secteur agricole. Nous avons aujourd'hui été témoins d'une manifestation d'arrogance de la part des honorables vis-à-vis qui ont de nouveau tenté d'écarter les fonctions de comité dont dispose la Chambre des communes. Ils nous ont refusé l'occasion d'examiner minutieusement ce projet de loi qu'on élabore. Je sais pourquoi ils craignent tellement cet examen. C'est que très peu d'entre eux sont désireux ou capables d'assister aux séances du comité de l'agriculture. Tout au long de la présente session, les députés libéraux se sont absentés de façon notoire aux réunions de ce comité—qui, je dois l'avouer, en a eu moins qu'il aurait dû—en dépit du fait que la liste des membres du comité comprend le nom de nombreux députés libéraux disposés à jouer un rôle actif en ce qui concerne les questions agricoles. Parfois nous avons dû attendre plus d'une demi-heure avant d'obtenir le quorum. J'entends le

[M. Nasserden.]

président du Conseil privé dire que cela n'a rien à voir avec la mesure dont nous sommes saisis. Ce fait a porté le gouvernement à refuser de soumettre la mesure à l'étude du comité de l'agriculture.

Hier soir nous avons entendu la tirade du ministre de l'Agriculture. Je dois dire que j'ai vraiment aimé l'entendre parler. Je suis très sincère en disant cela. Non seulement l'honorable représentant met-il les pieds dans le plat, mais il les y laisse. Un certain nombre des choses qu'il a dites hier soir sont à mon avis, dignes d'attention. En voici une:

C'est là un moyen peu compliqué qui permet à nos agriculteurs canadiens qui exploitent leur entreprise à titre indépendant de s'unir en une coopérative.

Et il poursuit:

Le billet à ordre signé par les membres d'un syndicat constituera la première garantie des prêts consentis en vertu du projet de loi à l'étude. Au besoin, la machine achetée grâce au prêt pourra servir de garantie additionnelle mais la Société n'exigera jamais que les membres offrent leurs biens personnels en garantie. Par conséquent, il ne devrait y avoir aucun conflit entre la présente mesure et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en ce qui a trait aux garanties.

L'honorable député a su exprimer on ne peut mieux la thèse de certains députés de ce côté-ci de la Chambre, selon qui il aurait fallu soumettre ces dispositions sous forme d'amendement à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles au lieu de les faire appliquer par la Société du crédit agricole, comme on le propose maintenant. Cela aurait été très simple. Si le ministre était l'ami des cultivateurs il présenterait à la Chambre une loi prévoyant des prêts pour l'achat de machines agricoles à 5 au lieu des 6 ou 7 p. 100 d'intérêt, et même davantage, que cet argent coûtera éventuellement si les prêts sont administrés par la Société du crédit agricole. Si le ministre était réellement l'ami des cultivateurs il n'alourdirait pas la tâche déjà trop considérable de la Société du crédit agricole. Si le ministre était l'ami des cultivateurs et des contribuables il ne proposerait pas une mesure qui prévoit une dépense de 25 millions de dollars, alors qu'en modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles on aurait pu prendre des dispositions pour que les banques se chargent de ce service, tout en répondant plus rapidement aux besoins en crédit des cultivateurs.

Je dois dire que c'était un discours intéressant, même si le ministre n'a pas quitté son texte. J'espère que le député de Kootenay-Est (M. Byrne) n'en a pas manqué un mot,